**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 44 (1964)

**Heft:** 1: La Suisse et la négociation Kennedy

**Artikel:** L'Allemagne entre la C.E.E. et le libre-échange

Autor: Delcour, Roland

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-886914

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'ALLEMAGNE

# ENTRE LA C.E.E. ET LE LIBRE-ÉCHANGE

par Roland DELCOUR,

correspondant du "Monde" à Bonn

L'Allemagne entre la Communauté économique européenne et le libre échangisme? A première vue la question est paradoxale. L'Allemagne fédérale co-fondatrice avec la France, l'Italie et les États du Benelux du Marché commun n'a, apparemment du moins, pas le choix. Elle a signé le Traité de Rome et elle doit tenir ses engagements.

Or, ce Traité prévoit la constitution d'un grand Marché commun essentiellement fondé sur une union douanière et sur une union économique. A la fin de l'évolution, on trouvera non un Marché commun, notion vague et qui pourrait se réduire à une union douanière, mais bel et bien une Communauté économique européenne, menant une politique commune non seulement dans le domaine de l'industrie mais aussi dans le domaine de l'agriculture, des transports, de l'énergie et même, à plus long terme, une seule politique économique et financière. A l'égard des pays tiers quels qu'ils soient, la Communauté devra agir de plus en plus comme un ensemble. De ces prémisses les Français tiraient en 1963 les conséquences suivantes :

« Si les Allemands répugnent à ouvrir leur marché aux produits agricoles français sous prétexte qu'ils ont des contrats à long terme avec le Danemark ou avec l'Argentine, il leur faudra surmonter ces répugnances. Une Communauté doit accorder à ses membres une certaine préférence sur les fournisseurs extérieurs surtout si les prix du marché mondial sont tombés si bas qu'ils rendent toute production sur le sol européen non

(Photo Roger Viollet.)

concurrentielle. Le contribuable français ne doit pas continuer à financer l'industrie allemande indirectement en lui permettant de racheter à vil prix sur le marché mondial les produits français écoulés à perte dont il complète ensuite le prix pour le cultivateur français.

Sur ce point, le Général de Gaulle a eu raison de rappeler avec insistance aux Allemands leurs engagements de 1957 (signature du Traité de Rome), de 1962 (premier règlement agricole) et du 9 mai 1963 (programme de travail prévoyant la mise au point des règlements sur le lait et les produits laitiers, sur la viande et sur le riz avant la fin de l'année). En 1957, c'était les industriels français qui faisaient le siège du gouvernement de Paris pour le supplier d'éloigner d'eux le calice de la concurrence allemande. En 1963, c'est au tour des agriculteurs allemands d'éprouver la même peur devant les perspectives de l'entrée en franchise des produits agricoles français sur le marché allemand. En 1957; les Français ont surmonté leurs craintes. En 1963, les Allemands doivent surmonter les leurs. »

Tels étaient les principaux arguments avancés par les Français à la fin de l'année 1963 à la veille de la confrontation décisive de Bruxelles lorsqu'ils devaient défendre la politique de leur pays. A ces arguments, présentés par exemple par les participants français d'une session d'études de l'Académie évangélique de Loccum les 21 et 22 novembre dernier. les Allemands, même les plus européens, tel M. Birrenbach, député chrétiendémocrate, répondirent d'abord en rappelant la nature de l'économie allemande. « L'Allemagne, dirent-ils, est un gigantesque atelier qui travaille pour le monde entier. Lui imposer le carcan d'une Communauté économique européenne refermée sur elle-même reviendrait à l'étouffer. »

» La République Fédérale ne fait-elle pas avec le reste du monde presque autant de commerce qu'avec l'Europe et en Europe presque autant de commerce avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qu'avec ceux de la Communauté? En 1960 l'Allemagne se fournissait pour 29,7 % chez ses partenaires de la CEE et pour 19,6 % chez les sept pays de la petite zone de libre-échange, et elle leur vendait respectivement 29,5 % et 28 % de ses exportations.

» En 1963, dernier chiffre connu, l'Allemagne occidentale a acheté 32,6 %

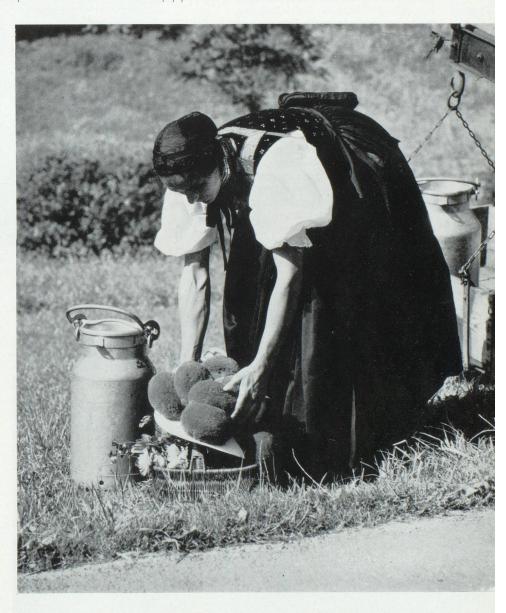
L'agriculture allemande est prise de peur devant le Marché Commun. (Photo Roger Viollet.) aux Cinq et 18,5 aux Sept tandis qu'elle leur vendait respectivement 36,7 % et 27,4 % de ses exportations. La tendance est défavorable pour les Sept. Or, c'est avec eux que la République Fédérale réalise ses plus grands excédents commerciaux.

» Les États-Unis et le Canada se sont mieux défendus. En 1960, ils nous achetaient 8,9 % de nos exportations et fournissaient 16 % de nos importations. En 1963, ils n'effectuaient plus en Allemagne que 8,2 % de leurs achats mais y plaçaient encore 17 % des produits importés. Cependant, la guerre des poulets montre qu'ils sont très sensibles aux fluctuations du marché allemand. Les considérations politiques, l'attitude du Général de Gaulle aidant, jouent aussi un rôle.

» De là notre insistance à réclamer que le deuxième volet du diptyque du programme de travail adopté le 9 mai 1963 ne soit pas oublié. Il a été décidé en effet à ce moment là de synchroniser les progrès dans l'organisation intérieure du Marché commun avec la mise au point d'une attitude commune à l'égard des Américains dans la négociation Kennedy; et par attitude commune nous entendons un juste compromis entre la rigidité probable de vos négociateurs et la souplesse des nôtres.

» Bref, pour nous, la Communauté doit être libre échangiste par essence ou bien elle ne sera pas. L'Allemagne est un vaisseau qui ne peut évoluer à son aise que sur les vastes océans du libre échange. Si l'on veut limiter son horizon aux côtes du continent européen, il s'échouera. »

A l'appui de ces arguments on peut citer l'importante prise de position de l'Association des Chambres d'Indus-



trie et de Commerce d'Allemagne au sujet du Mémorandum de la Commission de la CEE sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape. Cette prise de position a été publiée en mai 1963.

Après avoir proclamé que la « concurrence devait être adoptée comme le principe directeur et servir de base à l'organisation de l'union économique européenne » et qu'il « fallait éviter que la présence permanente de l'État dans la vie économique dont il est fait mention par la Commission n'aboutisse à un dirigisme dans l'exécution du traité » les Chambres d'Industrie et de Commerce ajoutaient :

« La Communauté manque aussi d'objectifs clairs en ce qui concerne l'aménagement de ses relations avec les pays tiers. Dès l'origine, et conformément à une résolution adoptée par le Bundestag lors de la ratification du Traité de Rome, nous avons demandé que la Communauté observe une attitude ouverte sur le monde. Une telle attitude peut consister d'abord en une politique commerciale d'esprit libéral envers tous les pays du monde occidental mais aussi en Europe en un élargissement de l'espace d'intégration.

» Quant aux chemins à emprunter pour arriver à ce but, les opinions sont malheureusement toujours très partagées parmi les États membres. L'Association des Chambres d'Industrie et de Commerce d'Allemagne regrette l'absence dans le programme d'action, d'une analyse des différentes conceptions existant au sein de la Communauté, conceptions relatives à une intégration plus large



« Les vastes océans du libre-échange ». (Photo Roger Viollet.)

Ehrard est moins populaire mais aussi moins isolé. (Presse und Informationsamt des Bundes Regierung, Bonn.)



en Europe ainsi qu'aux relations avec les pays non européens, en particulier les États-Unis d'une part et les pays en voie de développement d'autre part.

» Aussi longtemps que des conceptions précises n'auront pas été trouvées dans ce domaine, la CEE atteindra difficilement ses objectifs et contribuera peut-être davantage à la désintégration qu'à l'intégration du monde occidental. Tant que les États membres n'auront pas rapproché leurs opinions sur le sens et les objectifs du Traité, nous estimons que l'actuelle crise de conscience peut se renouveler à tout moment. Quels que soient les progrès de détail réalisés en vue de l'union douanière et de l'union économique, la nécessité restera entière d'aménager dans un esprit libéral les relations entre la Communauté et les

pays tiers et cela en fonction précisément de ces progrès, comme il est stipulé d'ailleurs dans l'article 29 et dans d'autres clauses du traité. »

Appliquant ensuite ces principes généraux à la politique agricole, les Chambres de l'Industrie et du Commerce notaient que l'Allemagne « était le pays qui dépendait le plus étroitement des exportations de produits industriels vers les pays tiers. Or, le système des prélèvements et la fixation des prix sont de nature à créer un régime autarcique, lequel non seulement aura une influence défavorable sur la structure des prix au sein de la Communauté mais, en outre, portera et en fait porte déjà atteinte aux échanges extérieurs ».

Ainsi les Français mettaient-ils en avant les intérêts de leurs cultivateurs alors que les Allemands songeaient surtout à celui des consommateurs en général. Le fait que la République Fédérale compte proportionnellement deux fois moins de paysans que la France expliquait aussi l'attitude allemande.

Telles étaient, en gros, les positions défendues de part et d'autre avant l'accord du 23 décembre. Cet accord aura prouvé deux choses : d'une part un compromis est toujours possible entre les intérêts légitimes des consommateurs allemands dont le niveau de vie ne devait pas baisser, non plus que celui des cultivateurs, et les exigences d'un authentique Marché commun qui n'aurait plus eu de commun que le nom s'il avait été limité aux produits industriels. Mais, d'autre part, ce compromis pouvait aussi s'appliquer aux relations de la Communauté avec les pays tiers puisqu'il a été par exemple expressément prévu par les accords de Bruxelles que les importations allemandes de viande danoise seraient maintenues.

Pourtant, tout le monde à l'orée de cette année 1964 sent bien qu'en dépit du soulagement général avec lequel le compromis de Bruxelles a été accueilli, le problème de fond n'a pas été réglé. Le 14 décembre dernier, l'Association de l'Industrie allemande publiait à son tour une « mise au point » portant celle-ci sur la négociation Kennedy.

L'Association déclarait bien entendu en souhaiter le succès « non seulement du point de vue de l'abaissement des tarifs douaniers, mais du point de vue du rapprochement entre la CEE et les États-Unis et aussi avec l'AELE et les autres pays. Un accord sur les disparités est également nécessaire pour assainir les relations non seulement avec les États-Unis mais aussi avec les autres pays industriels. Cela suppose l'élimination des obstacles au libre jeu du marché, des disparités et des gênes d'origine

non tarifaire ». Enfin le conseil des ministres de la CEE était invité à prendre rapidement des décisions concrètes et à charger la Commission de les mettre aussitôt en pratique.

Si l'on ajoute que l'opinion allemande, et, en particulier, les milieux d'affaires n'ont nullement pris leur parti de l'élimination de la Grande-Bretagne, on reconnaîtra que l'aménagement intérieur de la Communauté n'est pas à lui seul capable d'apporter une solution au problème de l'attitude à l'égard du monde extérieur à moins que l'union économique ne progresse au même rythme que l'union douanière. Alors seulement la République Fédérale trouverait une justification à l'augmentation de certains droits que lui impose l'établissement du tarif extérieur douanier commun. Mais, cette union économique à son tour n'est-elle pas conditionnée par une attitude commune à l'égard des pays tiers?

L'Allemagne libre échangiste et championne de l'économie de marché ne conçoit cette union économique que par l'application à ses partenaires de ses propres recettes libérales. La France championne de l'économie concertée pratiquerait volontiers à l'échelle de l'économie mondiale une politique du même genre. Or, le contre-programme des Chambres d'Industrie et de Commerce dont il a déjà été question contient aussi une charge à fond contre les tendances dirigistes du programme de la Commission et contre ses allusions à une « programmation économique européenne ». Des termes comme « vue à terme », « vues », « vues d'ensemble »,

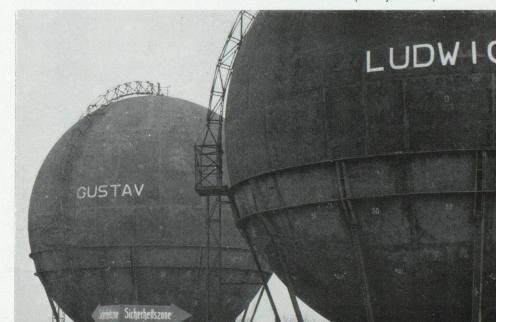
« programmation », « plan », « projection », « perspective globale », sont relevés par les chambres allemandes avec une sainte horreur.

En somme, de même que dans le domaine franco-allemand le traité du 22 janvier recouvre des divergences de vues fondamentales et, apparemment du moins, presque insurmontables, de même dans l'ordre européen les accords du 23 décembre recouvrent également des divergences de principe. L'apparition sur la scène politique du nouveau chancelier allemand n'a fait que manifester ces divergences.

On peut soutenir en effet sans exagération que son prédécesseur était à la fois le plus populaire et le plus isolé des grands chefs politiques d'aprèsguerre. La masse allemande adhérait à sa politique franco-allemande et européenne et la venue au pouvoir du Général de Gaulle en 1958 ne l'en a pas détournée, au contraire. Mais la classe politique et même son propre parti dans leur majorité n'approuvaient plus la ligne d'Adenauer.

M. Erhard est moins populaire mais il est aussi moins isolé. Non seulement il jouit lui aussi d'une large adhésion populaire mais encore il incarne les tendances et même la philosophie de la grande majorité de l'élite allemande qu'elle soit d'affaires ou de politique. Pour le Marché commun pour le traité franco-allemand, la venue de M. Erhard a sonné l'heure de vérité.

R. D.



Zone de sécurité. (Photo Jean Mohr.)